



Info Dom N°89

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

En préambule, le maire demande au conseil l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour concernant une demande de subvention au titre des amendes de police pour les trottoirs rues Mistral/Baudelaire.

Cette subvention n'apparaîtra pas au budget mais si la réponse est favorable ce ne sera qu'une bonne nouvelle.

➤ APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022

Le Maire fait part au conseil des résultats du compte de gestion du Trésorier-Payeur Général, qui sont identiques au Compte Administratif 2022.

➤ AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Dominique MATHEY, maire de Dommartin-sous-Amance, a pris en compte les résultats du compte administratif de l'exercice 2022 qui se présente comme suit :

| | |
|--|------------------|
| - Excédent de fonctionnement de : | 31 517.10 |
| - Excédent reporté de : | 73 415.72 |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 104 932.82 |
| | |
| - Déficit d'investissement de : | 42 220.64 |
| Soit un besoin de financement de : | 42 220.64 |

Le conseil a décidé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

| | |
|--|------------------|
| Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : Excédent | 104 932.82 |
| Affectation complémentaire en réserve | 42 220.64 |
| Résultat reporté en fonctionnement | 62 712.18 |
| | |
| Résultat d'investissement reporté : Déficit | 42 220.64 |

➤ TAUX FONCIER BATI, NON BATI, TAXE D'HABITATION

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le conseil municipal décide de maintenir les taux 2022 en 2023, ils se présenteront comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.84 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 29.03 %
- taxe habitation : 11.15 %

➤ SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Pour 2023, le montant des subventions aux associations se décompose comme suit :

- Association sportive du Grand Couronné : 304 € conformément à la règle en vigueur (1€/habitant),
- Foyer Rural : 600 €
- AIRPAS : 50 €

➤ VOTE BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits jusqu'à 7,5 %.
Le budget 2023 a été voté comme suit :

- en fonctionnement dépenses/recettes : 258 312,18€
- en investissement dépenses/recettes : 119 761,94€

sur proposition du maire, le budget a été voté par chapitre.

➤ CONTRAT GROUPE 2023-2026 RISQUES STATUTAIRES

Le Centre de gestion conformément à l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 98 a négocié un contrat groupe afin de couvrir les risques statutaires des employeurs publics.
Aucune obligation d'adhésion ne pèse aujourd'hui sur la collectivité quant à l'adhésion à la proposition présentée par le Centre de Gestion.

Décide :

Le conseil municipal a accepté la proposition ci-après :

Assureur : CNP Assurances - SOFAXIS en qualité de sous-traitant
Durée du contrat : Quatre ans à compter du 1er janvier 2023
Régime du contrat : Capitalisation
Préavis : Adhésion résiliable chaque année, par chacune des parties, sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.
Conditions : Adhésion au contrat pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L

Adhésion au contrat pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L et agents non titulaires de droit public affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C

➤ AMENDES DE POLICE TROTTOIRS RUE MISTRAL/FERRY

Le choix des travaux à effectuer s'étant porté sur l'aménagement de trottoirs rue Mistral/Ferry, le Conseil Municipal sollicite une demande de subvention au titre des Amendes de Police 2023.

➤ AVIS SUR EPANDAGE DES DIGESTATS DE L'USINE DE METHANISATION DE LUDRES

Le maire propose que les membres du conseil se réunissent afin de s'informer sur le sujet en présence de M. ZILLIOX.

Pour donner suite à cette information le conseil se prononcera quant à l'acceptation ou au refus du projet.

INFORMATIONS DIVERSES :

- A la tempête **deux poteaux téléphoniques** ont été cassés route d'Agincourt. Ils ont été réparés hier par Orange.
- Perturbations prévues dans le réseau d'eau **mardi 28 mars** (contrôles du réseau).
- Il semblerait qu'il y ait un problème de pression sur deux de nos bornes incendie rue Jules Verne. A vérifier car il y a eu des permis de construire d'acceptés par le SDIS en fonction des pressions relevées à l'époque.
- M. le maire a été invité à Bouxières aux Chênes car la commune envisage de **réaliser une piste cyclable** qui partira de Bouxières pour rallier la Voie Verte à Dommartin Village. Dommage que notre commune n'ait pas été avertie dès l'émergence du projet car nous aurions pu prolonger la piste et demander les subventions en conséquence dès à présent.
- **En l'absence de la secrétaire du 22 au 30 mars**, seule une permanence sera assurée mardi 28 mars de 17H à 9H.
- Le passage du technicien **ALEC** avec une caméra thermique n'ayant pu se dérouler le 22 février dernier en raison des conditions météorologiques, l'opération sera renouvelée l'hiver prochain et les dates des 2 passages (Village, Piroué) déterminés par la Com.Com. et l'ALEC.
- En raison du renforcement du réseau électrique rue Jacques Callot par la société SVT missionnée par Enedis, les travaux débiteront le **lundi 27 Mars**. La circulation sera possible dans la rue, une signalisation sera mise en place.
- Les clés photographiées ci-dessous ont été trouvées, elles restent à votre disposition en mairie.



Trouvée pelouse mairie



Trouvées rue Ferry à hauteur de la Baraque à livres



Trouvées sous les noyers cour de la mairie.

Merci de nous faire part de vos commentaires et informations propres à la vie de Dommartin au 03 83 31 19 41

Pour nous contacter en cas d'urgence :

le maire : 06 45 16 22 56 - 1^{ère} adjointe 07 88 77 10 05 – 2^{ème} adjoint Guy FURDIN 06 71 00 13 79 –
3^{ème} adjoint Gilles JONCHERAY 06 72 60 82 96